



# MJC LOU REGAIN

3bis Allée Mireille - 13111 COUDOUX  
mjc.louregain@gmail.com - mjclouregain.fr



## FICHE D'INSCRIPTION SAISON 20 /20

### PARTICIPANT(S) AUX ACTIVITES (Écrire en majuscules)

Nom	Prénom	Date de Naissance

### ADHERENT RESPONSABLE LÉGAL (Écrire en majuscules)

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

N° Portable 1 :

Adresse e-mail 1 :

N° Portable 2 :

Adresse e-mail 2 :

### INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS

Nom et Prénom des Participants	Activité	Cours (Jour et Heures)	Montant Annuel par Activité
<b>Montant total des activités</b>			
<b>Adhésion à l'association :</b>			
Coudoux Indiv : 15€ ou Coudoux Famille : 21€ ou Exterieur Indiv : 18€ ou Exterieur Famille : 24€			
<b>MONTANT TOTAL A PAYER</b>			

### MOYEN(S) DE PAIEMENT CHOISI(S) (Pas d'espèces)

MOYEN(S) DE PAIEMENT CHOISI(S) (Pas d'espèces)	Montant
Chèque(s) Bancaire(s) ou Postal (aux)	
ANCV	
Carte Collégien	
Virement RIB : Titulaire du compte : MJC Lou Regain IBAN : FR76 1130 6000 4810 2700 7805 013	

**Je souhaite recevoir une facture acquittée**

**VEUILLEZ TOURNER LA PAGE SVP ET LA SIGNER**

## SI PAIEMENT PAR CHÈQUE(S), REMPLIR LE TABLEAU CI-DESSOUS

Emetteur	Banque	N° du chèque	Montant

### POUR TOUTE ACTIVITE SPORTIVE OU DANSE

Certificat Médical (valable 3 ans) ou Questionnaire de Santé pour toute activité sportive ou danse

## M. J. C. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

### ADHÉSION

L'adhésion se fait à l'année et comprend l'assurance qui est obligatoire. Ces droits, réglés au moment de l'inscription à toute activité, restent acquis à l'association même en cas de désistement.

### COTISATION

Les cotisations sont annuelles et payables d'avance, elles se règlent au moment de l'inscription. Si le versement se fait par chèque ou virement, une facilité de paiement en 3 fois sans frais est possible. En cas d'absence ponctuelle, aucun remboursement ne sera effectué. Un remboursement pourra être envisagé seulement en cas de longue maladie ou d'accident et sur présentation d'un certificat médical dans les 15 jours suivant l'arrêt des cours, le remboursement est soumis au vote du Conseil d'Administration. L'ouverture d'un cours est assujettie à un nombre d'adhérents minimum, évalué pour chaque section par le Conseil d'Administration de la MJC. Tout cours n'ayant pas le nombre d'adhérents requis peut être fermé même en cours de saison, les cotisations restantes étant restituées au prorata temporis.

### RÉGLEMENTATION

**L'inscription à une activité** est un engagement pour la saison complète. Aucun remboursement ne sera effectué (voir «Cotisation» pour les situations exceptionnelles). Chaque animateur est tenu de vérifier l'inscription de chaque participant à son activité. Toute personne n'ayant pas déposé son dossier au 31 octobre pourra se voir refuser l'accès aux activités

**En cas d'absence** : Les cours seront rattrapés systématiquement pour l'intervenant, et dans la mesure du possible pour l'élève dans le cas de cours individuel uniquement. Le créneau de rattrapage devra être planifié en accord avec les deux parties.

**Pour les mineurs** : Les enfants ne peuvent quitter l'activité sans la présence d'un adulte responsable ou la fourniture d'un courrier des parents (pour les enfants de + 10 ans uniquement) ATTENTION : que des retards ne perturbent pas le cours suivant...notamment les cours individuels de musique qui sont d'une courte durée : 30 minutes.

**Mesures sanitaires** : Les mesures sanitaires appropriées pourront être imposées et modifiées au cours de l'année, en fonction des recommandations du gouvernement, du préfet et de la municipalité. Les intervenants seront en droit de refuser tout participant présentant des symptômes de maladie infectieuse, tels que toux, fièvre, ... Il est vivement recommandé d'appliquer les gestes barrière en vigueur. Notamment, la mise en place de cours en distanciel pourra être nécessaire, ces cours étant considérés comme effectués.

### ENGAGEMENT

La MJC a pour mission la démocratisation de la culture, des arts et des sports, notamment par l'organisation d'activités, de représentations, de démonstrations, d'expositions. **L'esprit participatif est un des piliers du bon fonctionnement de notre Association. Il se manifeste par la participation de ses adhérents aux évènements organisés, dans la mesure du possible, pour au moins un évènement par an.** L'Assemblée Générale de l'Association se déroule en début de saison, elle concerne chaque adhérent, il est vivement conseillé d'y assister ou de se faire représenter

### DÉCHARGE PARENTALE

Dans le cadre de votre responsabilité légale en tant que parent, vous êtes tenus de vérifier la présence de l'animateur avant de laisser votre enfant à la MJC, et de récupérer votre enfant à l'horaire de fin de cours, car à la fin des cours, votre enfant est à nouveau sous votre responsabilité.

### AUTORISATIONS

Autorise la MJC à photographier ou à filmer pendant les différentes représentations et cède ce droit à l'image pour une durée indéfinie

Autorise la MJC à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas d'accident

**Je certifie avoir lu le règlement intérieur de la MJC et j'en accepte les conditions.**

**SIGNATURE OBLIGATOIRE**

Fait à

le